

# Délibération n°2025-005 Conseil d'Administration

Formation plénière  
Séance du 28 février 2025

---

## Point de l'ordre du jour n°4 :

**Approbation du procès-verbal de la réunion préalable d'installation du Conseil d'administration du 16 décembre 2024.**

**VU** le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la réunion préalable d'installation du Conseil d'administration du lundi 16 décembre 2024.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la réunion préalable d'installation du Conseil d'administration du lundi 16 décembre 2024.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	29
Membres représentés :	4
Total :	33

## **Décompte des votes :**

Abstentions :	0
Votants :	33
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

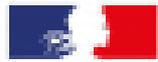
Fait à Orléans, le 28 février 2025

Le Président de l'Université



Éric BLOND

**DELAI DE RECOURS :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Université  
d'ORLÉANS**

# **Procès-Verbal : Réunion préalable d'installation du Conseil d'administration**

---

Séance du 16 décembre 2024

## **ORDRE DU JOUR :**

Point unique : Désignation des Personnalités Extérieures

<b>Membres du Conseil d'administration :</b>	<b>Présence</b>	<b>Procuration donnée à :</b>
<b>Etudiants</b>		
BEDU Elodie <i>BA Abou</i>	Présente	
CACHOT Jeanne <i>TURLEQUE Chloé</i>	Présente	
FOUQUET Iris <i>GOUTILLE Paul</i>	Présente	
LAPORTE Arthur <i>COCHETEUX Maelys</i>	Excusé Excusée	
MOREAU Simon <i>FOURNIAU Mathys</i>	Excusé Excusée	Iris FOUQUET
RAGUENET DE SAINT ALBIN <i>LE MENE Quentin</i>	Présent	
<b>Professeurs et assimilés</b>		
ABOUDA Lotfi	Excusé	Caroline ANDREAZZA
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Excusée	Christophe LEGER
DE PERSIS Stéphanie	Présente	
LEGER Christophe	Présent	
ZOUKOUA Éric-Alain	Présent	
<b>Autres EC, enseignants et chercheurs</b>		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Excusé	Eric BLOND
HENNINGER Aline	Excusée	Olivier ROZENBAUM
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
ROZENBAUM Olivier	Présent	
TREPPOZ Armelle	Présente	
<b>Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques</b>		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
<b>Personnalités extérieures</b>		
BESNIER Anne <i>MERCIER Romain</i>	Présente	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia <i>MALBO Gérard</i>	Excusée Excusé	Florent MONTILLOT
MONTILLOT Florent <i>PICARD Fanny</i>	Présent	

### **Quorum (début de séance) :**

Nombre de présents : 24    Nombre de procurations : 6

Le quorum est atteint.

**Secrétariat de séance assuré par :**

Mme FEUILLATRE, assistante de direction

Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

\*\*\*

La séance démarre à 9h33. Elle est présidée M. GASPARD, Directeur Général des Services adjoint aux ressources.

Le Directeur Général des Services adjoint aux ressources souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs avant de rappeler que la séance de ce jour a pour point unique la désignation des personnalités extérieures appelées à siéger à titre personnel au Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans.

Le Directeur Général des Services adjoint aux ressources accueille dans un premier temps les élus et les personnalités désignées par les collectivités et le CNRS. Il rappelle que les personnalités désignées et les membres élus vont se prononcer sur les candidatures pour pourvoir les autres sièges de personnalités dans les catégories suivantes :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (2 candidats) ;
- Un(e) représentant(e) des organisations représentatives des salariés (3 candidats) ;
- Un(e) représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés (2 candidats) ;
- Un(e) représentant(e) d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur (1 candidate).

Le Directeur Général des Services adjoint aux ressources propose aux nouveaux administrateurs de réaliser un tour de table.

Il précise ensuite que le Code de l'éducation impose d'assurer la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein du conseil (Articles L713-9 et D719-47-1).

Par ailleurs, le choix final des personnalités extérieures désignées à titre personnel doit tenir compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales et le CNRS afin de garantir la parité parmi l'ensemble de personnalités extérieures membres du conseil (article D719-47-5).

S'agissant du Conseil d'Administration, le code ne prévoit pas de solution alternative, l'article susmentionné indiquant seulement : « Si les candidatures recueillies après un premier appel à candidatures ne permettent pas de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein des personnalités extérieures du conseil d'administration de l'université, un nouvel appel à candidatures est organisé. C'est la raison pour laquelle, afin de ne pas contraindre les votes dans toute la mesure du possible, il a été demandé au préalable à chacune des collectivités de désigner une femme et un homme, ayant respectivement le rôle de représentant titulaire et de représentant suppléant.

Le Directeur Général des Services adjoint aux ressources précise le déroulement du dispositif de vote :

- Présentation des candidats : Chaque candidat disposera de 5 minutes pour se présenter, suivies de 5 minutes de questions-réponses. Afin d'assurer une égalité de traitement, et compte tenu de l'indisponibilité de plusieurs candidats, il a été décidé que ces présentations et échanges auront lieu exclusivement par visioconférence.
- Procédure de vote : Le vote s'effectuera à bulletins secrets. Chaque électeur sera appelé individuellement, par ordre alphabétique, pour se rendre à l'isoloir. Un bulletin unique permettra d'effectuer les 4 votes en une seule fois, en cochant le nom du candidat choisi dans chaque catégorie ou en laissant le bulletin blanc, si nécessaire.
- Dépouillement et résultats : Une fois le vote terminé, le dépouillement sera effectué immédiatement, et les résultats seront annoncés à l'assemblée.

Le Directeur Général des Services adjoint aux ressources demande si cette présentation appelle des remarques ou observations.

M. MONTILLOT demande si la catégorie des personnalités extérieures sera clairement précisée sur les bulletins de vote.

En réponse, le Directeur Général des Services adjoint aux ressources confirme que les bulletins incluront effectivement cette précision.

M. LEGER soulève ensuite une interrogation concernant la procédure à suivre si le vote final entraîne un non-respect de la parité.

Le Directeur Général des Services adjoint aux ressources rappelle que, pour garantir une plus grande souplesse sur cette question, chaque collectivité a été invitée à désigner un homme et une femme, respectivement comme représentant titulaire et représentant suppléant.

M. BLOND confirme que cette règle peut être source de difficultés, mais note que lors des précédentes élections, le subtil équilibre entre titulaires et suppléants avait permis de résoudre ce problème.

M. MONTILLOT insiste toutefois sur la problématique accrue par le fait que les élections au Conseil d'Administration de l'Université ne sont pas synchronisées avec celles des collectivités territoriales, ce qui peut entraîner des ruptures de parité au cours d'un mandat.

M. BLOND rappelle une situation passée où un tel cas s'était produit : suite à un changement de direction au Lycée Pothier durant un mandat, un homme avait été remplacé par une femme, ce qui avait affecté la parité prévue initialement.

Le Directeur Général des Services adjoint aux ressources propose aux administrateurs de démarrer les séquences de présentation de la manière suivante :

- Présentation de M. LEGRAND (CFTC Centre Val de Loire - diplômé de l'Université d'Orléans), candidat dans la catégorie « Représentant(e) des organisations représentatives des salariés ».
- Présentation de M. PILIERE (Directeur général de la société TerrAnalytix - diplômé de l'université d'Orléans), candidat dans la catégorie « Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise »
- Présentation de M. REY (CFDT Centre Val de Loire - diplômé de l'Université d'Orléans), candidat dans la catégorie « Représentant(e) des organisations représentatives des salariés ».

- Présentation de Mme OULD (Proviseure du Lycée Pothier), candidate dans la catégorie « Représentant(e) d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur ».
- Présentation de M. FOULQUIER (Gérant de la société Canopée), candidat dans la catégorie « Représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés ».
- Présentation de Mme VION (Gérante de la société AX'ENERGY), candidate dans la catégorie « Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ».

Les candidats ci-dessous n'ont pas pu se libérer pour ce jour :

- Mme GAIL (Présidente de la société LIVENAT SAS - diplômée de l'Université d'Orléans), candidate dans la catégorie « Représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés »
- Mme NOBLE (Directrice régionale Centre Val de Loire de la société TotalEnergies), candidate dans la catégorie « Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ».
- Mme BALLAND (Syndicat Autonome Indépendant - diplômée de l'Université d'Orléans), candidate dans la catégorie « Représentant(e) des organisations représentatives des salariés »

A la suite de ces présentations, le Directeur Général des Services adjoint aux ressources invite les électeurs à procéder au vote selon les modalités précisées ci-dessus.

Puis, le chef du Service des Affaires Juridiques annonce le résultat du vote : (30 voix au total)

<u>Nombre de voix</u>	<i>Représentant(e) d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur</i>
<u>25</u>	Madame Françoise OULD SIDI FALL - Proviseure du Lycée Pothier
<u>5</u>	Vote Blanc

<u>Nombre de voix</u>	<i>Représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés</i>
<u>13</u>	Madame France-Aimée GAIL - Présidente de la société LIVENAT SAS - diplômée de l'Université d'Orléans
<u>7</u>	Monsieur Alain FOULQUIER - Gérant de la société Canopée
<u>10</u>	Vote Blanc

<u>Nombre de voix</u>	<i>Représentant(e) des organisations représentatives des salariés</i>
<u>6</u>	Monsieur Thierry LEGRAND - CFTC Centre Val de Loire - diplômé de l'Université d'Orléans
<u>20</u>	Monsieur Julien REY – CFDT Centre Val de Loire - diplômé de l'Université d'Orléans
<u>3</u>	Madame Audrey BALLAND - Syndicat Autonome Indépendant - diplômée de l'Université d'Orléans
<u>1</u>	Vote Blanc

<b><u>Nombre de voix</u></b>	<b><i>Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise</i></b>
<b><u>1</u></b>	<b>Madame Annick NOBLE</b> - Directrice régionale Centre Val de Loire de la société TotalEnergies
<b><u>18</u></b>	<b>Monsieur Henry PILLIERE</b> - Directeur général de la société TerrAnalytix - diplômé de l'université d'Orléans
<b><u>9</u></b>	<b>Madame Nathalie VION</b> - Gérante de la société AX'ENERGY
<b><u>2</u></b>	<b>Vote Blanc</b>

L'ensemble des électeurs ayant voté, les résultats suivants seront annoncés à l'assemblée :

- Représentant(e) d'un lycée public de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur : Mme OULD
- Représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés : Mme GAIL
- Représentant(e) des organisations représentatives des salariés : M. REY
- Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise : M. PILLIERE

Le Directeur Général des Services adjoint aux ressources confirme que ce vote respecte pleinement les obligations stipulées par le Code de l'éducation, tant en matière de parité, avec l'élection de 2 hommes et 2 femmes, qu'en ce qui concerne les critères liés aux diplômes. Il précise que parmi les 4 personnalités élues, 3 ont obtenu un diplôme au sein de l'Université d'Orléans, garantissant ainsi la conformité avec les exigences réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.

Le Directeur Général des Services Adjoint aux ressources

Jérôme GASPARD